



JEAN-PAUL FERRÉ

Vice-Président du Département de l'Ariège et Président de la Commission Environnement

Edito

Villes & Villages Fleuris, est un label national visant à valoriser la qualité du cadre de vie sur un territoire. Le Département de l'Ariège organise depuis de nombreuses années, ce concours d'embellissement de nos espaces publics vecteurs d'attractivité, auquel les communes, les professionnels du tourisme, les associations, les écoles et les particuliers sont invités à participer. Cette démarche passe par l'analyse des modes de gestion des espaces publics, dans le contexte actuel d'adaptation au changement climatique. Il s'agit ici de développer les alternatives pour économiser la ressource en eau, diversifier les essences locales tout en protégeant les écosystèmes. Dans cet effort collectif, je me réjouis de cette 65e édition et remercie tous les partenaires qui, grâce à leur savoir-faire et leur engagement, participent à l'embellissement de notre territoire.

Comment participer ?

1 Choisissez votre catégorie



PARTICULIERS :

- jardin vu de la rue
- potager,
- décor floral sur la voie publique (façade, terrasse...).

Vos maisons seront visitées en même temps que la commune et/ou l'hébergement touristique mais il ne vous sera pas donné ni jour ni heure pour des raisons de facilité.

! INDIQUEZ BIEN OÙ SE TROUVE VOTRE MAISON SUR LA FICHE D'INSCRIPTION.

2 Téléchargez et complétez la fiche d'inscription sur ariege.fr/ariegefleurie



3 Transmettez votre dossier par mail : spujollebachelier@ariege.fr

Contact

Stéphanie PUJOL LEBACHELIER
spujollebachelier@ariege.fr
villes-et-villages-fleuris@ariege.fr
05 61 02 09 09

09

NOUS SOMMES LÀ POUR EMBELLIR NOTRE CADRE DE VIE

PARTICULIERS



Concours départemental 2026



TOUJOURS LÀ POUR VOUS



LES GRANDS CRITÈRES D'ÉVALUATION DU "CONCOURS ARIÈGE FLEURIE"

Citoyens et végétalisation urbaine

Ce sont les particuliers, qui par la végétalisation donnant sur l'espace public et en végétalisant directement l'espace public, participent à l'embellissement de leur commune et à l'amélioration du cadre de vie.

Critères d'évaluations :

Patrimoine végétal : les arbres, arbustes, pelouses, prairies, couvres sols, fleurissement, qualité et entretien, diversité, renouvellement, pertinences des plantations, intégration paysagère, présence du végétal toute l'année.



Actions d'embellissement de l'espace public (fleurissement devant la porte, grimpantes sur les façades, ...)



Gestion environnementale : protection de la biodiversité (nichoirs, arbres à insectes...)



Les ressources naturelles : connaissances de la protection des sols, gestion de l'eau, valorisation des déchets verts...

1 AVRIL
OUVERTURE DES CANDIDATURES

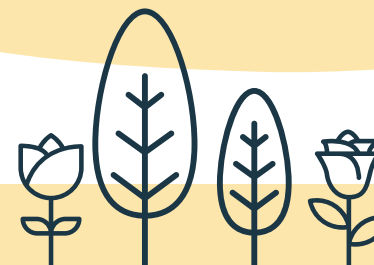


30 AVRIL
FIN DES INSCRIPTIONS



JURY

FLEURISSEMENT & VÉGÉTALISATION



DÉBUT SEPT
CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX



AVRIL

MAI

JUIN

JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE